

Une programmation pluriannuelle de l'énergie jugée incohérente

Source : Études publiées le 28 février 2017 par l'Institut du développement durable et des relations internationales

L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) a relevé plusieurs difficultés que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ne parvient pas à résoudre.

En premier lieu, alors que le vieillissement du parc nucléaire français et l'objectif de diversification du mix électrique impliquent des transformations de grande ampleur, la PPE ne réussit pas à remplir le rôle clé qu'elle était censée jouer pour élaborer une trajectoire cohérente. En effet, le décret du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ne répond pas aux questions relatives au devenir du parc nucléaire français, lui-même dépendant de l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables. Si la prolongation des réacteurs compte parmi les alternatives possibles pour assurer l'approvisionnement électrique du territoire, ni la loi sur la transition énergétique, ni la PPE ne précisent comment assurer l'exigence de sécurité. Ces textes ne détaillent pas davantage le montant et l'évolution des investissements nécessaires. Or, en l'absence de réponse, la France pourrait être contrainte de reporter ses objectifs de transition énergétique.

En second lieu, le décret du 27 octobre 2016 ne prévoit pas l'évolution de la demande électrique, celle-ci étant d'autant plus incertaine sur le long terme qu'elle dépend des choix à réaliser en termes de rénovation des bâtiments et d'intégration des véhicules électriques. En somme, la PPE révèle « *un manque d'anticipation des échéances* » susceptible de multiplier « *les risques d'investissements échoués et les décisions peu cohérentes* ».

À noter qu'une programmation pluriannuelle de l'énergie spécifique à la Guyane vient d'être adoptée par le décret n°2017-457 du 30 mars 2017 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guyane. Celle-ci établit les priorités d'actions pour toutes les énergies en matière de maîtrise de la demande, de diversification des sources d'énergie, de sécurité d'approvisionnement, de développement du stockage de l'énergie et des réseaux.